

Séjour à l'étranger longue durée

Planet First

Une couverture santé
adaptée à mes projets



MONCEY
ASSURANCES & CONSEILS

PLANET First,

vivre à l'étranger en toute **quiétude**.

Vous partez pour plus d'un an à l'étranger et vous souhaitez aborder votre voyage dans les meilleures conditions. Êtes-vous sûr d'être bien protégé ? Connaissez-vous le système de santé de votre pays de destination ? Avez-vous les moyens financiers de payer une hospitalisation ? Êtes-vous prêt à supporter ce risque ?

La protection sociale n'est pas équivalente d'un pays à l'autre, les coûts médicaux ainsi que la qualité des soins sont très variables. Pour être bien soigné et rapidement, le plus souvent, il faut avoir recours au secteur privé.

Par exemple, une simple visite chez un médecin atteint voire dépasse les 100 €, que ce soit en Chine, aux USA ou en Espagne... Imaginez pour une hospitalisation !

A l'étranger y compris en Europe, les coûts

- sont beaucoup plus élevés qu'en France. Si
- vous ne bénéficiez plus du régime de Sécurité sociale, **vous devez payer l'intégralité des coûts de santé parfois exorbitants.**

- Avant de partir à l'étranger, vous devez vous renseigner sur votre protection sociale à venir. En fonction de votre vie et de vos projets sur place, PLANET First vous propose deux options :

- l'option urgence
- l'option complète.

PLANET First a été conçu pour vous éviter des situations financières difficiles.

Pour répondre au contexte international, les remboursements de PLANET First s'effectuent sur la base de pourcentage des frais réels et une garantie assistance complète ce service.

PLANET First,

partir l'esprit **tranquille**, seul ou en famille.

Faites confiance à des professionnels. La couverture santé à l'étranger, c'est notre métier. WELCARE est le spécialiste de la protection sociale à l'international. Avec PLANET First, vous êtes protégé contre les aléas financiers liés aux dépenses de santé.

Tout est mis en place pour que vous viviez votre séjour en toute confiance.

Voyager seul et tomber malade n'est pas facile à gérer. Il faut assumer les démarches administratives, financières et pratiques dans le même temps. Partir à l'étranger plus d'un an avec sa famille implique forcément des visites chez le médecin pour les enfants. D'importantes dépenses financières peuvent rapidement compliquer la situation. PLANET First prend en charge vos dépenses en fonction des frais que vous engagez. De plus, la garantie Assistance vous permet

de faire face en cas de rapatriement, de décès ou d'aide juridique.

Avec PLANET First, vous êtes libéré de toute inquiétude concernant vos frais de santé.

Deux options vous sont proposées selon vos besoins : une couverture d'urgence intervenant pour l'hospitalisation et les pratiques médicales courantes ou une couverture complète vous garantissant le plus grand confort. L'assistance est la même pour les 2 options.



Romain 31 ans
nouvellement embauché
au Canada

Romain : «Je suis parti au Canada pour trouver un emploi. Je ne pensais pas devoir bénéficier de soins médicaux. Une chute dans les escaliers... j'ai dû être hospitalisé. Diagnostic : une entorse du genou ainsi qu'une rupture

des ligaments. Coût des soins : 20 691 \$!!! Si je n'avais pas souscrit PLANET First, mon reste à charge aurait été très important. Voilà un accident qui aurait pu me mettre dans une situation financière très délicate...»

WELCARE,

un spécialiste à vos côtés pour des services de qualité.

Parce que l'assurance santé à l'étranger nécessite un service sans faute, WELCARE garantit des prestations de qualité et un système de gestion pointu. WELCARE vous accompagne et met en place tous les services nécessaires pour vous rendre la vie plus simple.

- Un **tiers payant hospitalier mondial**. En cas d'hospitalisation, vous bénéficiez sur simple demande d'une prise en charge directe de vos frais.
- Un **centre d'appel multilingue**. Un interlocuteur dédié vous renseigne sur vos remboursements, les formalités, le niveau de prise en charge...
- Une **disponibilité étendue**. Nous sommes joignable de 8h00 à 20h00 (heures françaises) pour répondre à vos questions.
- Un **accompagnement dans les procédures médicales**. Des médecins conseils sont habilités à répondre à vos questions ou à expliquer un diagnostic médical.
- Un **remboursement rapide dans toutes les devises**. Une équipe de gestionnaires dédiée traite les demandes de remboursements dans les plus brefs délais.
- Un site Internet **www.welcare.fr** où vous pouvez imprimer des documents d'information, laisser des messages, accéder à vos décomptes en ligne.

PLANET First

en 5 questions

Qui peut souscrire ?

PLANET First propose une couverture à toute personne exerçant une activité salariée ou non et résidant pour plus d'un an hors de France et hors de son pays d'origine. L'assuré et ses bénéficiaires doivent être âgés de moins de 60 ans lors de l'adhésion.

Qui est protégé ?

Au moment de l'adhésion, l'assuré choisit les personnes qu'il souhaite protéger par PLANET First. Chaque bénéficiaire du contrat de plus de 18 ans remplit un questionnaire de santé qui est soumis à l'examen du médecin conseil de l'Assureur.

Quelles garanties ?

PLANET First vous propose deux options :



L'option urgence

Dès le 1er euro engagé, vous êtes couvert par PLANET First.

L'option urgence couvre, pour un coût modeste, l'hospitalisation, les frais de transport et les pratiques médicales courantes (dans la limite d'un plafond).



L'option complète

L'option complète propose une couverture confortable. Elle concerne tous les domaines, des soins courants (consultation, pharmacie...) aux soins dentaires, d'optique, d'hospitalisation et de maternité.

Quelle couverture globale ?

Le montant maximum des prestations santé versées est de 155 000 € par an et par bénéficiaire.

Quelle territorialité ?

Le contrat PLANET First vous garantit des prestations de santé dans le monde entier à l'exception des pays en état de guerre et d'instabilité politique notoire.

2 zones de couvertures s'offrent à vous :

Zone A : Monde entier sauf États-Unis, Canada, Japon, Suisse.

Zone B : Monde entier.

	Délai de carence	OPTION COMPLÈTE ↓	OPTION URGENCE ↓
HOSPITALISATION MEDICALE ET CHIRURGICALE en dehors de toute consultation externe et/ou traitement ambulatoire	Néant	100 % des Frais Réels ⁽¹⁾ sur demande à notre centre de prise en charge 80 % des Frais Réels ⁽¹⁾ sans demande de prise en charge sauf impossibilité Chambre particulière dans la limite de 150 € par jour	
FRAIS DE TRANSPORT	Néant	100 % des Frais Réels ⁽¹⁾	
PRATIQUES MEDICALES COURANTES - Consultations, Visites, Analyses, Radios, Actes dispensés par des auxiliaires médicaux ⁽²⁾ , Pharmacie, Kinésithérapie ⁽²⁾ [uniquement en cas d'accident]	Néant	90 % des Frais Réels ⁽¹⁾	90 % des Frais Réels ⁽¹⁾ dans la limite de 400 € par an et par bénéficiaire
SOINS DENTAIRES	3 mois ⁽³⁾	90 % des Frais Réels ⁽¹⁾	
PROTHESES DENTAIRES ⁽²⁾	9 mois ⁽³⁾	90 % des Frais Réels ⁽¹⁾ dans la limite de 460 € par dent et de 2 300 € par an et par bénéficiaire	
ORTHODONTIE ⁽²⁾	Néant	90 % des Frais Réels ⁽¹⁾ dans la limite de 610 € par semestre (maximum 4 semestres)	
PROTHESES NON DENTAIRES ⁽²⁾	6 mois ⁽³⁾	90 % des Frais Réels ⁽¹⁾ dans la limite de 1 530 € par an et par bénéficiaire	
OPTIQUE Verres, Montures, Lentilles (y compris les lentilles jetables) et la chirurgie réfractive de l'œil	3 mois ⁽³⁾	90 % des Frais Réels ⁽¹⁾ dans la limite de 440 € par an et par bénéficiaire	
MATERNITE	12 mois	100 % des Frais Réels ⁽¹⁾ dans la limite de 3 500 € par grossesse pendant la 2 ^{ème} année d'assurance et de 7 000 € ensuite	

PLANET First :

des remboursements **simples et rapides.**

Pour le remboursement de vos prestations à l'étranger, il vous suffit simplement de nous adresser :

- Les factures originales détaillées indiquant la nature des actes effectués ainsi que leur coût, accompagnées d'un acquit de paiement.

- Les ordonnances justifiant la prescription de médicaments ou d'actes en série.

Les remboursements sont effectués par virement ou par chèque selon votre souhait, **dans les plus brefs délais et dans la devise de votre choix.**

Une seule adresse pour vos demandes de prise en charge ou de remboursement

WELCARE

Claim Center Department

BP 30 - 41914 BLOIS CEDEX 9 - France

Tél : +33 2 54 45 56 64 • Fax : +33 2 54 45 56 80

claimcenter@welcare.fr



Comment souscrire ?

Vous partez à l'étranger, seul ou en famille, pour travailler ou en congé sabbatique...

- Remplissez un bulletin d'adhésion où figure l'identité de toutes les personnes à assurer (conjoint, enfants, ...), vous n'avez plus qu'à sommer l'ensemble des cotisations.
- Votre bulletin d'adhésion et votre questionnaire de santé doivent parvenir, accompagnés du règlement des cotisations, à WELCARE au moins 15 jours avant la date de votre départ.
- WELCARE vous adresse alors une carte santé PLANET ainsi que les conditions particulières et générales du contrat.



Des garanties Assistance ...

... pour vous **entourer** dans les moments délicats.



Avec votre carte santé WELCARE, vous bénéficiez de garanties Assistance de haut niveau. Vous joignez nos équipes 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Elles répondent instantanément aux demandes reprises ci-dessous :

● Une assistance médicale

- Tiers payant hospitalier.
- Rapatriement sanitaire et transport médical d'un Assuré.
- Recherche et envoi de médicaments introuvables sur place.
- Transport et hébergement d'un proche se rendant auprès d'un Assuré hospitalisé plus de 10 jours.

Un seul numéro
à contacter



33 (0)1 47 11 73 75

● Une assistance en cas de décès

- Transport des autres membres de la famille assurée pour accompagner le corps d'un bénéficiaire décédé.
- Rapatriement du corps jusqu'au lieu d'inhumation.
- Prise en charge (transport et hébergement) d'un proche en cas de décès d'un bénéficiaire.

● Une assistance juridique

- Recherche et prise en charge des honoraires d'un avocat jusqu'à 1 525 €.
- Avance d'une caution pénale jusqu'à 8 000 euros en cas d'incarcération à la suite d'un accident de la circulation.
- Transmission de messages urgents vers le pays d'origine.

Les risques exclus

Ne sont pas pris en compte par le présent contrat d'assurance les prestations, services et fournitures qui ne sont pas médicalement indispensables :

- au diagnostic et au traitement d'une pathologie médicale ou chirurgicale,
- au diagnostic et au traitement d'un état obstétrical,
- à la prévention, correction et rétablissement de l'état de santé.

Ainsi que :

- Les conséquences directes ou indirectes des faits intentionnels de l'Assuré : suicide, tentative de suicide, participation à une guerre, une agitation civile ou à tout autre acte illégal passible d'emprisonnement, de l'usage de drogues (non prescrites médicalement), de l'état alcoolique lorsque le taux d'alcoolémie est supérieur au taux prévu par la législation en vigueur (code de la route français), de rixes dues sur l'initiative de l'Assuré (sauf en cas de légitime défense ou d'assistance à personne en danger).
- Tous les sports ayant nécessité l'obtention d'une licence, pratiqués à titre professionnel ou amateur, en compétition ou à l'entraînement.
Pour ces risques non couverts, l'Assuré a la possibilité de souscrire, à titre individuel, une police d'assurance particulière notamment auprès des organisations ou des fédérations proposant la pratique de ces sports. Toutefois, la pratique de ces sports dans le cadre de loisirs sera prise en charge.
- Les sports à risques tels que Ski, Spéléologie, Chasse, Activités sous-marines nécessitant l'utilisation d'appareil de respiration sous-marine à l'exception du tuba, Parachutisme,

- Sports Equestres avec sauts d'obstacles, ainsi que tous les sports de compétition ou de rallyes de vitesse sur des véhicules ou embarcations à moteurs. Pour garantir une prise en charge, l'Assuré devra être en mesure d'apporter la preuve qu'il a souscrit une police d'assurance particulière couvrant la pratique de tel ou tel sport, et donner subrogation à l'assureur afin d'effectuer les recours nécessaires.
- Les risques aériens se rapportant à des compétitions, démonstrations, acrobaties, raids, vols d'essai, vols sur prototypes, tentatives de records, sauts effectués avec des parachutes non homologués, sauts à l'élastique, vols sur ailes volantes ou ballon dirigeable, deltaplane, parachutisme ascensionnel, ULM, montgolfières, aérostats, planeurs, toutes les activités qui impliquent une suspension dans l'air par quelque moyen que ce soit.
- Les services non fournis par un hôpital, un médecin ou une infirmière ainsi que les soins ou traitements appliqués par un membre de la famille.
- Les dépenses encourues par les personnes ou membres de la famille accompagnant l'Assuré durant son temps d'hospitalisation.
- Les frais annexes tels que dentifrice, savons, gants de toilette, etc., ainsi que les frais de confort personnel (téléphone, T.V., soins de beauté ou de coiffure, achat ou location de climatiseurs, humidificateurs, équipements de culture physique ...).
- Les frais de traitement esthétique non motivés médicalement (cicatrices, grains de beauté, verrues,...), cures de rajeunissement, d'amaigrissement, d'engraissement, ainsi que les cures de désintoxication de quelque nature qu'elles soient.

- Les frais médicaux et chirurgicaux relatifs à la transplantation d'organes (greffes ou dons).
- La parodontologie et l'acupuncture.
- Les soins de podologie y compris les soins des pieds relatifs aux cors, cals, pieds plats, déficience de la voûte plantaire, toute affection des pieds.
- Les cures thermales, de thalassothérapie, les séjours en maison de repos ou de convalescence suivant ou non une hospitalisation.
- Les frais liés à la psychiatrie, psychothérapie et psychanalyse, aux maladies mentales et nerveuses.
- Les traitements liés à des troubles alimentaires tels que l'anorexie et la boulimie.
- Les suites et conséquences de toute maladie ou malformation congénitale autres que pour un bénéficiaire né pendant la période d'assurance.
- Les frais liés à la recherche et au traitement de la stérilité (y compris la fécondation in vitro et l'insémination artificielle), ainsi que tout traitement lié à une grossesse autre que strictement naturelle.
- Les frais liés aux traitements pour stérilisation et réversibilité de stérilisation, changement de sexe ou implantation, transformations, dysfonctions ou anomalies sexuelles.
- Les frais liés à une Interruption Volontaire de Grossesse (I.V.G.).
- Les Maladies Sexuellement Transmissibles (M.S.T.), leurs suites et conséquences.
- Les traitements de fond du Syndrome Immunodéficitaire Acquis (SIDA) tels que mono, bi, tri-thérapie... , ainsi que tout autre traitement médical reconnu ou expérimental.
- Les frais de transport autres que l'ambulance ou véhicule sanitaire pour un transport d'urgence jusqu'au centre hospitalier ou centre de soins approprié.
- Toute complication découlant ou survenue pendant et après le traitement médical ou chirurgical d'une maladie ou de faits exclus du contrat.
- Les frais engagés avant la date d'entrée en vigueur du contrat et après celle de cessation des garanties.
- Les factures reçues 6 mois après la date des soins fournis.
- Toute partie des frais excédant le coût USUEL et RAISONNABLE des services ou fournitures dans la région concernée.
- Les frais qui sont relatifs aux conséquences de faits subis par l'Assuré dans un pays en état de guerre civile ou étrangère, d'instabilité politique notoire, sauf accord exprès de l'Assureur.



Pour nous contacter

WELCARE
BP30 - 41914 BLOIS CEDEX 9
(FRANCE)
Tél. + 33 2 54 45 56 64
Fax + 33 2 54 45 56 80

WELCARE

Entreprise régie par le Code des Assurances

Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 7 500 000 Euros -
N° SIREN 344.841.309. RCS PARIS

Siège social : 29 boulevard Edgar Quinet - 75014 PARIS (FRANCE)

Siège administratif : BP 30 - 41914 BLOIS CEDEX 9 (FRANCE)

www.welcare.fr